Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902159-20251203-2025_12_03_34-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°4
DU 03 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Décembre, à dix-huit trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles KEREZEON, Maire.

Date de convocation : le 17 Novembre 2025.

Etaient présent :

Messieurs : Gilles KEREZEON, Jean-Claude MARLE, Philippe LUCAS, Jean-Pierre PLOUHINEC, Marc LE BLOND, Francis VIEL, Henri BOSSER, Jean-Bernard YANNIC, Gérard MOURRAIN, Bernard LE QUERE.

Mesdames : Marie-Thérèse DUFOUR, Françoise SALIOU, Michèle LE GOFF, Dominique GUILLOU, Audrey MONFORT, BREMAUD Brigitte, CAMENEN Marie-Christine.

Absents :

Madame Karine MOURRAIN a donné procuration à Monsieur Jean-Claude MARLE
Monsieur Serge LE GOUIL excusé
Madame Anne-Marie LE FLOCH a donné procuration à Monsieur Gilles KEREZEON
Monsieur Anthony LE MEN a donné procuration à Madame Dominique GUILLOU
Madame Laurence CARRE a donné procuration à Monsieur Francis VIEL
Madame Maëva HECQUET a donné procuration à Madame Marie-Thérèse DUFOUR

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre d'absents : 06
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 22

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902159-20251203-2025_12_03_34-DE

2025-12-03-34

Projet de réserve naturelle régionale « dunes et paluds bigoudènes »

Monsieur le maire rappelle que le projet de Réserve Naturelle Régionale (RNR) des dunes et paluds bigoudènes est porté depuis 2021 par les communautés de communes du pays bigouden.

Le dossier de demande de classement a été transmis par les communautés de communes aux services de la Région pour instruction le 31 juillet 2025.

Les modalités envisagées de mise en œuvre de la future RNR (périmètre, réglementation, orientation de conservation et de gestion, gouvernance, financements, orientations) sont présentées dans le dossier de demande de classement, adressé aux conseillers municipaux et téléchargeable au lien suivant : https://atelier.bretagne.bzh/project/nouvelle-reserve-naturelle-regionale-dunes-et-paluds-bigoudenes/presentation/presentation.

La consultation du public est ouverte sur la plateforme participative de la Région et au siège de la communauté de communes depuis le 15 septembre pour 3 mois.

En particulier, il est précisé que :

- Le périmètre du projet porte sur 917,70ha terrestres répartis sur 9 communes (Plozévet, Pouldreuzic, Plovan, Tréogat, Plonéour-Lanvern, Tréguennec, Saint-Jean-Trolimon, Plomeur et Penmarc'h) et 500,40 ha marins.
- Il a été décidé la création d'un comité des maires de la RNR en plus de la gouvernance habituelle des réserves naturelles en raison des spécificités administratives et géographiques de ce projet ;
- Le fonctionnement annuel de la RNR sera soutenu par une subvention régionale à hauteur d'environ 75 000 € ;
- L'élaboration du plan de gestion de la RNR débutera à partir du mois de septembre 2025
- Le budget d'investissement sera défini dans le cadre du plan de gestion et sera associé à des demandes de financements complémentaires, notamment via des financements européens dédiés aux réserves naturelles.

Dans le cadre de la procédure de classement en réserve naturelle régionale, la Région procède maintenant aux consultations obligatoires en direction du public, de l'Etat en Région, du conseil maritime de façade, du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ainsi que des collectivités locales concernées par le périmètre proposé.

Les conseils municipaux des communautés de communes sont également invités à délibérer sur le sujet.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902159-20251203-2025_12_03_34-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 17 voix contre le projet et 5 pour le projet (YANNIC Jean-Bernard, MOURRAIN Gérard, CAMENEN Marie-Christine, BREMAUD Brigitte, LE QUERE Bernard),**

- Donne un avis défavorable sur le classement de la réserve naturelle régionale des dunes et paluds bigoudènes.

- Donne un avis défavorable sur le classement en réserve naturelle de toute ou partie des parcelles dont la commune est propriétaire (plan annexé), pour une durée de 10 ans, tacitement reconductible, et son engagement à respecter toutes les obligations du règlement tenant à ce classement.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 03 Décembre 2025.

Le Maire,
Gilles KEREZEON.

